

Paroisse du mariage _____

Date du mariage _____ à _____ heure(s)

Le mariage est un acte important pour vous-même, pour l'Église et pour la société. Je vais donc vous poser des questions auxquelles il vous est demandé de répondre en toute sincérité et vérité. Pour attester de vos réponses, la main sur l'Évangile (s'il s'agit d'une non-chrétienne : sur votre honneur), jurez-vous de dire la vérité sur ce qui va vous être demandé ? Réponse : _____

ÉTAT CIVIL ET RELIGIEUX

1. Nom _____ Prénoms _____
souligner le prénom usuel

2. Occupation _____ Langue maternelle _____ Années de scolarité _____

3. Née ² le _____ à _____
municipalité province pays

4. Domicile actuel : adresse _____ Code postal _____

Paroisse _____ depuis _____

Téléphone _____ / _____ Courriel _____
maison travail

5. Futur domicile : adresse _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

6. Père _____ Lieu de naissance _____

Adresse _____

7. Mère _____ Lieu de naissance _____

Adresse _____

8. Religion _____ baptisée le _____ à la paroisse _____

9. Attestation de naissance par le certificat de l'État civil Lieu de l'enregistrement civil _____

Attestation du baptême : par certificat ³ daté du _____ ou au registre de la paroisse _____
année page no

ou par déclaration assermentée (affidavit) .

Attestation de la confirmation : par certificat au registre de cette paroisse par déclaration assermentée

TÉMOIN

10. Qui sera votre témoin au mariage? _____ / _____
prénom et nom lien

LIBERTÉ RELIGIEUSE ET CIVILE DE LIENS ANTÉRIEURS ⁴

11. Avez-vous déjà contracté mariage ⁵ devant un ministre religieux? _____ un officier civil? _____

Avec qui? _____ où? _____ quand? _____

Ce mariage a-t-il été dissous par la mort de votre époux? _____ certificat de décès

A-t-il été dissous ou déclaré nul par l'Église catholique? ⁶ _____ document

A-t-il été dissous ou déclaré nul par l'autorité civile? ⁷ _____ document

Votre futur époux a-t-il déjà contracté mariage (religieux ou civil)? _____

PRÉPARATION AU MARIAGE ⁸

12. Depuis combien de temps vous fréquentez-vous? _____

13. Comment vous êtes-vous préparés au mariage? _____

14. Consentirez-vous à un examen médical en vue de votre mariage? ⁹ _____

(verso)

EMPÊCHEMENTS, DIFFICULTÉS, PERMISSIONS ET DISPENSES

15. **Consanguinité** : (can. 1091) Y a-t-il entre vous un lien de parenté? _____
Spécifier lequel ¹⁰ _____
16. **Affinité** : (can. 1092) Votre futur époux est-il le fils ou le père de feu votre premier époux? _____
Êtes-vous la fille ou la mère de l'épouse défunte de votre futur époux? _____
17. **Disparité de culte** : (can. 1086) Êtes-vous tous deux baptisés? ¹¹ _____
18. **Autres empêchements ou difficulté** : âge (can. 1083 § 1) ¹²; impuissance (can. 1084); ordres sacrés (can. 1087); vœux (can. 1088); rapt (can. 1089); crime (can. 1090); honnêteté publique (can. 1093); adoption (can. 1094); inaptitude psychique (can. 1095) ¹³.

19. **Mariage mixte** : (can. 1124) Est-ce que l'un de vous est baptisé non catholique? ¹⁴ _____
20. **Minorité** : (can. 1083 §2) Avez-vous le consentement légal pour votre mariage? ¹⁵ _____
21. **Raisons canoniques** ¹⁶ pour demander la dispense (can. 90) de _____

DÉCLARATION D'INTENTION ¹⁷

A

Au jour de mon mariage, devant la communauté chrétienne, principalement représentée par mes parents et amis, je vais m'engager en pleine liberté, sans contrainte de la part de qui ou de quoi que ce soit, et en présence de Dieu, à créer avec _____ une véritable communauté de vie et d'amour telle que l'entend l'Église, consacrée par le Christ dans le sacrement du mariage.

Je veux par cet engagement réciproque, établir entre nous un lien sacré que rien, durant notre vie, ne pourra détruire.

Je m'engage à être pour mon époux un véritable soutien et à tout faire pour que notre amour, don de Dieu, grandisse dans une fidélité totale.

Je m'engage à travailler avec lui à l'évolution de nos présentes relations interpersonnelles, afin que ces relations enrichissent constamment notre amour et notre vie à chacun.

Je choisis de donner la vie et j'accueillerai dans l'amour les enfants qui naîtront de notre union. Avec mon époux, je les éduquerai humainement et chrétiennement du meilleur de moi-même.

Je crois que notre amour nous appelle à toujours nous dépasser en nous mettant au service des autres dans notre foyer, dans la société et dans la communauté chrétienne, en travaillant avec tous pour plus d'amour, de justice et de paix.

Je crois que, dans le sacrement de mariage, Jésus s'engage avec nous et consacre notre projet. Avec Lui, nous pourrions répondre à son appel.

Je m'y emploierai, éclairée par l'Évangile, nourrie par les sacrements, soutenue par l'Église.

ou

B

- Reconnaissez-vous que le mariage est ordonné au bien des époux, à la procréation et à l'éducation des enfants?

Votre intention est-elle d'ordonner votre vie matrimoniale à ces fins? _____

- Reconnaissez-vous que le mariage lie les époux pour la vie, dans une entière fidélité et qu'il n'est dissous que par la mort de l'un d'entre eux? _____

(Omettre ces questions si la future n'est pas chrétienne)

- Reconnaissez-vous que le mariage est un sacrement, c'est-à-dire que Jésus-Christ est particulièrement présent au mariage chrétien? _____

- Reconnaissez-vous que le mariage chrétien comporte, pour les époux, un engagement à vivre leur vie nouvelle selon l'Évangile? _____

(Si la future est une catholique non pratiquante, de foi douteuse ou qui n'a pas la foi)

- Votre intention est-elle de laisser votre époux libre de pratiquer sa religion et de permettre que vos enfants soient baptisés et éduqués dans la foi catholique?

- L'intention de vous marier provient-elle d'une décision personnelle : votre projet est-il libre et sans contrainte?

Je reconnais que cette déclaration engage ma responsabilité. En foi de quoi, je signe, à la paroisse de

_____ ,
le _____

SCEAU

_____ *la future épouse*

_____ *la personne autorisée*

Paroisse du mariage _____

Date du mariage _____ à _____ heure(s)

Le mariage est un acte important pour vous-même, pour l'Église et pour la société. Je vais donc vous poser des questions auxquelles il vous est demandé de répondre en toute sincérité et vérité. Pour attester de vos réponses, la main sur l'Évangile (s'il s'agit d'un non-chrétien : sur votre honneur), jurez-vous de dire la vérité sur ce qui va vous être demandé? Réponse : _____

ÉTAT CIVIL ET RELIGIEUX

1. Nom _____ Prénoms _____
souligner le prénom usuel
2. Occupation _____ Langue maternelle _____ Années de scolarité _____
3. Né ² le _____ à _____
municipalité province pays
4. Domicile actuel : adresse _____ Code postal _____
Paroisse _____ depuis _____
Téléphone _____ / _____ Courriel _____
maison travail
5. Futur domicile : adresse _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____
6. Père _____ Lieu de naissance _____
Adresse _____
7. Mère _____ Lieu de naissance _____
Adresse _____
8. Religion _____ baptisé le _____ à la paroisse _____
9. Attestation de naissance par le certificat de l'État civil Lieu de l'enregistrement civil _____
Attestation du baptême : par certificat ³ daté du _____ ou au registre de la paroisse _____
année page no
ou par déclaration assermentée (affidavit) .
- Attestation de la confirmation : par certificat au registre de cette paroisse par déclaration assermentée

TÉMOIN

10. Qui sera votre témoin au mariage? _____ / _____
prénom et nom lien

LIBERTÉ RELIGIEUSE ET CIVILE DE LIENS ANTÉRIEURS ⁴

11. Avez-vous déjà contracté mariage ⁵ devant un ministre religieux? _____ un officier civil? _____
Avec qui? _____ où? _____ quand? _____
Ce mariage a-t-il été dissous par la mort de votre épouse? _____ certificat de décès
A-t-il été dissous ou déclaré nul par l'Église catholique? ⁶ _____ document
A-t-il été dissous ou déclaré nul par l'autorité civile? ⁷ _____ document
Votre future épouse a-t-elle déjà contracté mariage (religieux ou civil)? _____

PRÉPARATION AU MARIAGE ⁸

12. Depuis combien de temps vous fréquentez-vous? _____
13. Comment vous êtes-vous préparés au mariage? _____
14. Consentirez-vous à un examen médical en vue de votre mariage? ⁹ _____

(verso)

EMPÊCHEMENTS, DIFFICULTÉS, PERMISSIONS ET DISPENSES

15. **Consanguinité** : (can. 1091) Y a-t-il entre vous un lien de parenté? _____
Spécifier lequel ¹⁰ _____
16. **Affinité** : (can. 1092) Votre future épouse est-elle la mère ou la fille de feu de votre première épouse? _____
Êtes-vous le père ou le fils de l'époux défunt de votre future épouse? _____
17. **Disparité de culte** : (can. 1086) Êtes-vous tous deux baptisés? ¹¹ _____
18. **Autres empêchements ou difficulté** : âge (can. 1083 § 1) ¹²; impuissance (can. 1084); ordres sacrés (can. 1087); vœux (can. 1088); rapt (can. 1089); crime (can. 1090); honnêteté publique (can. 1093); adoption (can. 1094); inaptitude psychique (can. 1095) ¹³.

19. **Mariage mixte** : (can. 1124) Est-ce que l'un de vous est baptisé non catholique? ¹⁴ _____
20. **Minorité** : (can. 1083 §2) Avez-vous le consentement légal pour votre mariage? ¹⁵ _____
21. **Raisons canoniques** ¹⁶ pour demander la dispense (can. 90) de _____

DÉCLARATION D'INTENTION ¹⁷

A

Au jour de mon mariage, devant la communauté chrétienne, principalement représentée par mes parents et amis, je vais m'engager en pleine liberté, sans contrainte de la part de qui ou de quoi que ce soit, et en présence de Dieu, à créer avec _____ une véritable communauté de vie et d'amour telle que l'entend l'Église, consacrée par le Christ dans le sacrement du mariage.

Je veux par cet engagement réciproque, établir entre nous un lien sacré que rien, durant notre vie, ne pourra détruire.

Je m'engage à être pour mon épouse un véritable soutien et à tout faire pour que notre amour, don de Dieu, grandisse dans une fidélité totale.

Je m'engage à travailler avec elle à l'évolution de nos présentes relations interpersonnelles, afin que ces relations enrichissent constamment notre amour et notre vie à chacun.

Je choisis de donner la vie et j'accueillerai dans l'amour les enfants qui naîtront de notre union. Avec mon épouse, je les éduquerai humainement et chrétiennement du meilleur de moi-même.

Je crois que notre amour nous appelle à toujours nous dépasser en nous mettant au service des autres dans notre foyer, dans la société et dans la communauté chrétienne, en travaillant avec tous pour plus d'amour, de justice et de paix.

Je crois que, dans le sacrement de mariage, Jésus s'engage avec nous et consacre notre projet. Avec Lui, nous pourrons répondre à son appel.

Je m'y emploierai, éclairé par l'Évangile, nourri par les sacrements, soutenu par l'Église.

ou

B

- Reconnaissez-vous que le mariage est ordonné au bien des époux, à la procréation et à l'éducation des enfants?

Votre intention est-elle d'ordonner votre vie matrimoniale à ces fins? _____

- Reconnaissez-vous que le mariage lie les époux pour la vie, dans une entière fidélité et qu'il n'est dissous que par la mort de l'un d'entre eux? _____

(Omettre ces questions si le futur n'est pas chrétien)

- Reconnaissez-vous que le mariage est un sacrement, c'est-à-dire que Jésus-Christ est particulièrement présent au mariage chrétien? _____

- Reconnaissez-vous que le mariage chrétien comporte, pour les époux, un engagement à vivre leur vie nouvelle selon l'Évangile? _____

(Si le futur est un catholique non pratiquant, de foi douteuse ou qui n'a pas la foi)

- Votre intention est-elle de laisser votre épouse libre de pratiquer sa religion et de permettre que vos enfants soient baptisés et éduqués dans la foi catholique?

- L'intention de vous marier provient-elle d'une décision personnelle : votre projet est-il libre et sans contrainte?

*Je reconnais que cette déclaration engage ma responsabilité.
En foi de quoi, je signe, à la paroisse de*

le _____ (le futur époux)

SCEAU

(la personne autorisée)

1. L'enquête pré-nuptiale a pour but d'établir et de consigner les données d'un projet de mariage : l'identité des personnes, leur liberté de contracter un mariage, leur préparation au mariage chrétien, leurs intentions quant aux éléments essentiels de l'engagement matrimonial. Pour cette enquête, chacun des futurs est interrogé séparément. Pour plus de précisions, on consultera le *Guide canonique et pastoral au service des paroisses, deuxième édition*.
2. Dès le premier accueil des futurs époux, la personne autorisée qui mène l'enquête doit poser certaines questions préalables comme celles relatives à l'âge qui mérite une attention particulière (question 3), à la religion (question 8), au domicile (question 4) et à la liberté de liens antérieurs (questions 12 et 13). L'enquête pré-nuptiale n'a cependant lieu que plus tard, une fois bien engagée la préparation des futurs (GUIDE, p. 81 et suiv.).
3. On n'acceptera, pour attester du baptême d'un catholique, qu'un extrait ou certificat;
 - émis par une paroisse et non par l'État civil,
 - depuis moins de six (6) mois,
 - donnant une indication quant à l'existence ou non d'annotations.Également, il faut exiger un certificat civil de naissance.
4. Pour un catholique, un extrait ou un certificat de baptême répondant aux exigences indiquées à la note 3 suffit normalement pour établir sa liberté de contracter mariage. Pour un non-catholique, un document civil officiel (tel un certificat civil d'état libre, un passeport, un livret de famille) sert à établir sa liberté de contracter mariage. Dans tous les cas où un doute subsiste ou qu'il est impossible de produire les documents prévus, on doit exiger que deux témoins donnent sous serment une attestation de la liberté des futurs (Formulaire 2 ou déclaration devant un officier civil autorisé).
5. Vérifier s'il y a eu plus d'un mariage et donner les indications requises pour chacun (GUIDE, p. 83 et suiv.).
6. S'assurer que le décret de nullité ne comporte aucune restriction. Conserver ce document au dossier. Si, par ailleurs, l'intéressé n'a pas obtenu un tel document et qu'on pense qu'il peut l'obtenir, référer le cas à la Chancellerie.
7. Il s'agit d'un document définitif ou absolu de divorce, soit d'un décret de nullité. Conserver copie de ce document au dossier.
8. La personne qui mène l'enquête s'enquiert de la préparation des futurs époux, de la connaissance qu'ils ont du mariage tel que le conçoit l'Église, de leurs dispositions quant à la foi chrétienne. Au besoin, il les aide à compléter leurs connaissances et à renouveler leurs dispositions.
9. La législation civile demande de suggérer à chacun des futurs époux de subir un examen médical en vue de leur mariage. Les futurs époux pourront ainsi s'informer l'un l'autre, en toute clarté, de leur état de santé respectif. Parfois, il arrivera aussi que, grâce à cet examen, ils pourront déceler en temps opportun quelque déficience physiologique relativement aux relations conjugales (can. 1084).
10. Pour y voir clair, dresser l'arbre généalogique. D'après la loi civile, est prohibé le mariage entre personnes ayant des liens de parenté:
 - en ligne directe, par consanguinité ou adoption;
 - en ligne collatérale, par consanguinité, s'il s'agit de frère et sœur ou de demi-frère et de demi-sœur;
 - en ligne collatérale, par adoption, s'il s'agit de frère et sœur.
11. Les dispenses à demander, l'attitude à tenir et la liturgie à célébrer dans ces cas sont indiquées dans le GUIDE, p. 112 et suiv.
12. Dispense n'est pas donnée de l'empêchement d'âge (can. 1083 §1 : 16 et 14 ans). Conformément au can. 1083 § 2, l'âge minimum pour la célébration licite du mariage au Canada est de 18 ans (C.E.C.C. décret n° 12).
13. L'inaptitude psychique ne constitue pas en soi un empêchement et on ne doit donc pas refuser le mariage de prime abord. Toutefois, la présence de difficulté dans ce domaine devra être mentionnée au verso du formulaire 5 (*Supplique et Rescrit*) dans l'espace réservé à cette fin. Pour des cas plus difficiles, en référer à la Chancellerie.
14. Le mariage de religion mixte ne requiert pas de dispense mais une permission expresse de l'autorité compétente, (voir GUIDE, p. 111).
15. La législation civile exige le consentement écrit du père, de la mère ou du tuteur pour autoriser une personne de moins de 18 ans à se marier (voir GUIDE, p. 92).
16. Les raisons canoniques justifiant la dispense de disparité de culte et celle de la forme canonique peuvent être le bien des époux, la préservation de la paix familiale, l'espoir de conversion, etc. (voir GUIDE, p. 107 et suiv.). Pour la validité, la dispense doit être accordée par l'Ordinaire propre de la partie catholique.
17. Il est proposé deux formules pour la déclaration d'intention; l'une et l'autre se veulent une occasion d'approfondissement de l'engagement des fiancés. La personne qui mène l'enquête pourra utiliser l'une ou l'autre selon ce qui lui semblera le plus indiqué.